



PROTOCOLE DE SÉCURITÉ EN CANOË KAYAK

1. CADRE REGLEMENTAIRE ET RESPONSABILITÉS

L'enseignement du kayak conduit à prendre en compte les caractéristiques évolutives du milieu aquatique, les conditions météorologiques, l'état du plan d'eau et les risques liés à la navigation. Le présent protocole précise les conditions d'encadrement, de surveillance et de sécurisation de l'activité.

Textes de référence : Ce protocole s'inscrit dans le Code de l'éducation et les textes régissant l'EPS et les APPN, notamment la circulaire n° 2017-075 du 19 avril 2017 sur la sécurité dans les APPN. Il tient compte, si nécessaire, des règles du Code du sport, de la réglementation sur les sorties scolaires et des prescriptions concernant les équipements de protection individuelle (ÉPI) et le matériel de sécurité utilisés en canoë kayak. Les procédures s'alignent sur le dispositif de sécurité de l'établissement et les caractéristiques du site de pratique.

Responsabilité professionnelle : L'enseignant évalue préalablement les risques liés au milieu, aux conditions de pratique, au niveau des élèves et au matériel utilisé. Il adapte en permanence l'organisation, l'encadrement et les conditions de navigation afin de garantir la sécurité des élèves. Il peut à tout moment modifier, suspendre ou interrompre l'activité lorsque les conditions de sécurité ne sont plus réunies.

LOGIQUE PROFESSIONNELLE

L'enseignement du canoë kayak repose sur la sécurité, la surveillance du groupe et l'adaptation aux caractéristiques du milieu et aux conditions de pratique.

POSTURE ENSEIGNANT

L'enseignant d'EPS s'assure que les élèves ont les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs visés. Il organise la sécurité, les regroupements et les interventions en cas d'incident.

SUIVI ET CONTRÔLE

En complément des contrôles réalisés par la base nautique, l'enseignant contrôle les conditions de pratique, le matériel et les dispositifs de sécurité avant chaque séance.

2. LA SÉCURITÉ, UN OBJET D'APPRENTISSAGE À PART ENTIÈRE

Objectif pédagogique : Former un élève lucide, autonome et responsable dans la gestion de sa sécurité et de celle des autres en milieu aquatique.

1. **Lire le milieu nautique :** Apprendre à observer les caractéristiques du plan d'eau, les conditions météorologiques, les zones de navigation et les obstacles afin d'adapter son engagement.
2. **Maîtriser des procédures de navigation et de sécurité :** Développer des procédures fiables d'équipement, de navigation, de dessalage, de regroupement et de communication au sein du groupe.
3. **Autonomie et responsabilité collective :** Construire des comportements de vigilance, d'entraide et de prise de décision permettant d'assurer la sécurité individuelle et collective.

SECURITE ACTIVE : Un apprentissage progressif du dessalage, du maintien de la flottabilité, du regroupement et des conduites d'urgence est intégré dès les premières séances afin de développer l'autonomie sécuritaire des élèves.

SÉCURITÉ EN CANOË KAYAK = Lire le milieu + Respecter les procédures + Gérer son dessalage + Savoir renoncer



PROTOCOLE DE SÉCURITÉ EN CANOË KAYAK

3. PROTOCOLE EN TROIS PHASES

AVANT LA LEÇON : PRÉPARER ET PRÉVENIR.

Organisation administrative

- Vérification de la classe de la rivière sur le site de la FFCK ou auprès des comités départementaux.
- La validation de la sortie par le Chef d'établissement (**annexe 1**) et de la mairie si la navigation est réalisée sur le domaine public (classe I et II) ou de la préfecture (classe III et IV).
- Prise de connaissance des procédures de sécurité mises en œuvre par la structure d'accueil, la convention avec la base nautique d'accueil.
- Vérification des qualifications et cartes professionnelles des intervenants extérieurs si nécessaire.
- Vérification préalable de la détention de l'Attestation du Savoir Nager en Sécurité (ASNS) par l'ensemble des élèves participant à l'activité.

Analyse du milieu

- Vérification des conditions (état du plan d'eau, courant, météo, vent, obstacles, fréquentation, niveau d'eau le cas échéant).
- Reconnaissance préalable du site de pratique
- Identification des zones de navigation, des obstacles, des points de regroupement et des accès secours.
- Définition d'une procédure de repli ou de renoncement si les conditions évoluent défavorablement.

Contrôle du matériel et des équipements

- Avant toute mise à l'eau, l'enseignant s'assure de la conformité des embarcations, des pagaies et des équipements de sécurité. Il vérifie le bon ajustement des gilets de flottabilité, la disponibilité des moyens de communication et de la trousse de secours, puis valide la checklist de départ (**annexe 2**).

Organisation de la flotte

- Constitution d'équipages adaptés au niveau réel des élèves.
- Définition d'un périmètre de navigation et de l'encadrement : 1 encadrant pour 12
- Rappel des consignes de sécurité, des procédures de regroupement et des conduites à tenir en cas de dessalage.
- Vérification de la compréhension des consignes (orales, écrites) par les élèves.
- Prévoir une marge temporelle permettant d'adapter la séance sans compromettre la sécurité.

PENDANT LA LEÇON : SURVEILLER, FAIRE APPRENDRE ET RÉGULER.

Gestion de la flotte

- Maintien des élèves dans une zone compatible avec les capacités de surveillance et d'intervention de l'enseignant.
- Comptage régulier des embarcations et de leurs équipages, avec une vigilance constante portée à l'intégrité et à la cohésion du groupe.
- Respect des distances de sécurité entre les embarcations.
- Regroupements réguliers permettant de vérifier l'état des élèves et les conditions de pratique.

Positionnement de l'enseignant

- Positionnement garantissant une visibilité permanente du groupe.
- Capacité d'intervention rapide en cas d'incident.
- Adaptation continue des situations aux conditions observées et au niveau des élèves.

Communication et sécurité active

- Co-vérification des embarcations et équipements de sécurité avant la mise à l'eau ; l'enseignant effectue le contrôle final.
- Utilisation de signaux de communication connus de tous.
- Application des procédures de regroupement et de dessalage.
- Intervention immédiate en cas d'isolement, de difficulté ou de perte de contrôle.
- Maintien permanent des élèves à portée de communication...

Adaptation pédagogique et régulation de l'activité

- Les situations proposées sont adaptées en continu au niveau de maîtrise des élèves, à leur état de fatigue, aux difficultés rencontrées, aux conditions météorologiques et à l'évolution du milieu nautique

Responsabilisation des élèves

- Les procédures de communication, d'entraide et de vigilance collective sont intégrées aux apprentissages afin de développer l'autonomie des élèves dans la gestion de leur embarcation et la sécurité du groupe.

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ EN CANOË KAYAK

APRES LA LEÇON : CONTROLER, ANALYSER ET ASSURER LE SUIVI.

- **Suivi des élèves** : comptage systématique des effectifs et vérification de l'état physique général des élèves au retour de navigation. Signalement de toute difficulté ou incident observé pendant la séance.
- **Rangement et vérification du matériel** : contrôle de l'état des embarcations, des pagaies et des équipements de sécurité ; nettoyage, rangement sécurisé du matériel et signalement de toute anomalie, détérioration ou perte constatée.
- **Analyse des situations rencontrées** : exploitation des incidents et, le cas échéant, des accidents afin d'identifier leurs causes, d'en tirer les enseignements utiles et d'améliorer les conditions de sécurité, l'organisation de l'activité et les situations d'apprentissage des séances suivantes.
- **Traçabilité et suivi** : déclaration et enregistrement des incidents et des accidents selon les procédures en vigueur, avec transmission des informations nécessaires aux autorités et aux responsables concernés.



- L'enseignant évalue constamment les conditions météorologiques, l'état du plan d'eau et la sécurité du groupe.
- Il retient une appréciation prudente des capacités des élèves et des difficultés du milieu afin d'adapter le niveau d'engagement.
- Toute mise à l'eau requiert un contrôle préalable du matériel, des équipements de sécurité et des prérequis des élèves.
- Les élèves ne peuvent quitter la zone de navigation ou le groupe sans autorisation.
- Le port du gilet de flottabilité est obligatoire.
- Signaler immédiatement tout dessalage ou situation difficile.
- L'activité est modifiée, suspendue ou interrompue si les conditions de pratique ne garantissent plus un niveau de sécurité satisfaisant.

4. PROCÉDURE D'URGENCE (ACCIDENT CORPOREL GRAVE) : Sécuriser / Protéger / Alerter / Secourir

En cas d'incident ou de dessalage important, l'enseignant applique immédiatement la procédure suivante :

1. **SÉCURISER** : interrompre l'activité, regrouper immédiatement les élèves dans une zone sûre, éloigner le groupe du danger et maintenir une surveillance continue de l'ensemble des pratiquants.
2. **PROTEGER** : maintenir la flottabilité de la victime, prévenir tout sur-accident, sécuriser l'environnement immédiat et préserver la cohésion du groupe.
3. **ALERTER** : localiser précisément l'incident, contacter les secours compétents (15, 18 ou 112) et informer la direction de l'établissement selon les procédures en vigueur.
4. **SECOURIR** : réaliser les gestes de premiers secours adaptés, surveiller la victime jusqu'à sa prise en charge et assurer simultanément la sécurité du reste du groupe.



RÈGLE D'OR : la sécurité collective demeure prioritaire. L'enseignant coordonne la gestion de l'incident, adapte l'organisation du groupe et peut à tout moment interrompre ou faire cesser l'activité si les conditions de sécurité ne sont plus garanties.

ANNEXES CANOË KAYAK

ANNEXE 1 – FICHE ADMINISTRATIVE DE SORTIE CANOE KAYAK

Date : Lieu de pratique / plan d'eau :

Organisation de la sortie

Enseignant EPS responsable :

Encadrants / intervenants extérieurs :

Effectif :

Niveau des élèves : ☐ Débutant ☐ Initiation ☐ Intermédiaire ☐ Autonome

Conditions préalables

Attestation du Savoir Nager en Sécurité (ASNS) ou Pass-nautique vérifié : oui ☐ Non ☐

PAI / situations particulières connues :

Site reconnu préalablement : oui ☐ Non ☐

Conditions météorologiques compatibles : oui ☐ Non ☐

Niveau du groupe : ☐ Débutant ☐ Initiation ☐ Confirmé ☐ Autonome

Conditions de pratique

Météo : ☐ Soleil ☐ Vent faible ☐ Vent modéré ☐ Pluie ☐ Brouillard ☐ Forte Chaleur

État du plan d'eau : ☐ Calme ☐ Peu agité ☐ Agité

Classe de rivière : ☐ I ☐ II ☐ III ☐ IV ☐ V ☐ VI

Fréquentation du site : ☐ Faible ☐ Modérée ☐ Importante

Obstacles ou dangers identifiés : ☐ Barrage ☐ Branches ☐ Ouvrage artificiel ☐ Zone interdite ☐ Navigation tierce

☐ Autre :

Points de regroupement :

Procédure de repli ou de renoncement :

Signal de regroupement utilisé : ☐ Voix ☐ Sifflet ☐ Autre :

Accès secours identifié : ☐ OUI ☐ NON

Objectifs pédagogiques

☐ Équilibre ☐ Propulsion ☐ Direction ☐ Lecture du milieu nautique ☐ Sécurité active / dessalage

☐ Communication ☐ Autonomie de navigation ☐ Autre :



Toute navigation reste conditionnée à l'évaluation continue des conditions météorologiques et de sécurité par l'enseignant.

ANNEXE 2 – CHECKLIST

Site de pratique	Équipement	Sécurité et encadrement
☐ Site reconnu ☐ Météo vérifiée ☐ Niveau d'eau compatible ☐ Zone de navigation définie ☐ Accès secours identifié ☐ Point de regroupement identifié ☐ Zone de repli identifiée ☐ Obstacles repérés	☐ Attestation savoir-nager vérifiée ☐ Gilet ajusté ☐ Chaussures fermées ☐ Tenue adaptée ☐ Eau disponible ☐ Protection solaire si nécessaire ☐ Canoës/Kayaks vérifiés et pagaies adaptées ☐ Réserves de flottabilité contrôlées ☐ Matériel de sécurité embarqué	☐ Effectifs vérifiés ☐ Consignes données ☐ Procédure de regroupement rappelée ☐ Procédure de dessalage rappelée ☐ Téléphone chargé et protégé ☐ Sifflet disponible ☐ Trousse de secours disponible ☐ Conditions validées par l'enseignant

ANNEXE 3 – PROCÉDURE ÉLÈVE EN DIFFICULTÉ OU APRÈS DESSALAGE

SÉCURISER ET COMMUNIQUER

- Maintenir un contact visuel permanent avec l'élève en difficulté.
- Préserver l'intégrité du groupe en regroupant les autres élèves dans une zone sécurisée.
- Donner des consignes simples, claires et rassurantes.
- Alerter les secours si la situation le nécessite..

MAINTENIR LA FLOTTABILITÉ

- Inviter l'élève à conserver son calme.
- Vérifier que le gilet de flottabilité est correctement porté et fermé.
- Lorsque les conditions le permettent, maintenir l'élève au contact de son embarcation.
- Éviter toute action susceptible d'aggraver la situation.

ASSISTER ET ADAPTER

- Organiser l'assistance ou le remorquage de l'élève si nécessaire.
- Rejoindre la rive ou le point de regroupement le plus proche dans les meilleures conditions de sécurité.
- Adapter, suspendre ou interrompre l'activité si les conditions de sécurité ne sont plus réunies.

APRÈS L'INCIDENT

- Vérifier l'état physique de l'élève.
- Rechercher d'éventuels signes d'hypothermie ou de refroidissement.
- Analyser les circonstances de l'incident afin d'en identifier les causes.
- Mettre en œuvre, si nécessaire, les adaptations permettant de prévenir le renouvellement de la situation.



RÈGLE DE SÉCURITÉ PRIORITAIRE : En kayak, la priorité absolue est de préserver la flottabilité de l'élève et son intégrité physique. En cas de dessalage, l'élève est invité à conserver son calme, à rester visible et, lorsque les conditions le permettent, à demeurer au contact de son embarcation jusqu'à sa prise en charge.

ANNEXE 4 – FICHE INCIDENT / ACCIDENT

Date et heure :		Lieu précis :	
Enseignant	responsable	:	
Intervenant diplômé :			
Élève(s)	concerné(s)	:	

Conditions de pratique

☐ Dessalage
 ☐ Vent important
 ☐ Plan d'eau agité
 ☐ Froid
 ☐ Fatigue
 ☐ Forte fréquentation
 ☐ Difficulté technique
☐ Autre :

Nature de l'incident ou de l'accident

☐ Dessalage
 ☐ Blessure
 ☐ Malaise
 ☐ Choc avec embarcation
 ☐ Perte de matériel
 ☐ Éloignement du groupe
☐ Presqu'accident
☐ Autre :

Description succincte des faits :

Mesures mises en œuvre

☐ Regroupement du groupe
 ☐ Assistance à l'élève
 ☐ Retour à terre
 ☐ Alerte des secours
 ☐ Premiers secours
☐ Information de la direction
☐ Information de la famille
☐ Autre :

Analyse et mesures correctives envisagées :